

# La vérité, rien que la vérité:

**Au Conseil municipal du 22/10/2019 le maire refuse la demande réitérée par plusieurs conseillers de donner la parole aux membres de l'association RESPECTH présents dans la salle.**

Pourquoi ?

Parce que, il vient de faire un petit arrangement avec la réalité pour tenter de reporter sur notre association la faute de l'échec actuel, le projet de la résidence des Cordeliers.

Il vient de prétendre qu'en commission plénière du 7/4/2017 son conseil municipal avait choisi notre projet et rejeté celui de la SIP, **c'est faux !**

C'est l'inverse qu'il a fait !

Il précise ensuite qu'il a retiré aussitôt le permis de démolir, **c'est faux !**

C'est une condamnation en justice le 11/9/2017 qui l'y a contraint.

Entre-temps il a osé faire éventrer la bâtisse par l'arrachage des fenêtres du rez-de-chaussée (le 24 juillet) et ensuite l'a livrée aux intempéries en faisant démonter dès le 28 août la totalité de la toiture.

Ces derniers agissements avaient conduit l'association à engager une procédure que nous avons gagnée.

**La suite est une succession de faux espoirs et d'engagements non tenus.**

*Voir ci-dessous un petit rappel des faits (chaque document cité est consultable sur le site respecth: <http://www.respecth.fr/>)*

## **Petit rappel des faits :**

-2015 visite avec des élus pour les alerter sur l'intérêt architectural de la bâtisse.

-En décembre 2016 nous apprenons que la destruction de celle-ci est programmée, elle est alors qualifiée de « friche », la ville vient de budgéter 100000€ pour sa destruction.

- Un collectif se constitue pour s'opposer à celle-ci.

- Il reçoit aussitôt le soutien de différentes associations : VMF, fondation du patrimoine, urgences patrimoine.

- Une pétition en ligne reçoit très rapidement près de 1000 signatures.

-Au cours du premier trimestre 2017 de nombreuses rencontres lors des permanences du maire l'amènent à nous demander un projet alternatif.

-En mars 2017 une réunion de la majorité communale en mairie est organisée, nous présentons un avant-projet alternatif. Les élus nous demandent alors un projet complet, chiffré et financé dans le délai d'un mois.

-Le 7/4/2017 une commission plénière était en effet réunie, nous présentons un projet abouti chiffré soutenu par des financements locaux avec tous les plans et des devis d'entreprise. Ce projet a déjà suscité l'enthousiasme de tous les futurs participants. ( cf power-point : [http://www.respecth.fr/ecole/documents/2017-04-07\\_presentation-projet-alternatif.pdf](http://www.respecth.fr/ecole/documents/2017-04-07_presentation-projet-alternatif.pdf) )

-Un courrier du 9 avril (voir plus bas) de notre regretté président Thomas Gronier insiste auprès des conseillers municipaux pour que notre projet soit retenu.

-Le vote qui devait suivre cette commission plénière est annulé par le maire, notre projet est rejeté au profit de la SIP.

-Après ce refus sans appel, que le maire vient nier à présent car il a sans doute conscience de la grave erreur commise à ce moment, nous cherchons d'autres moyens pour sauver cet élément de notre patrimoine.

-24 juillet 2017, la démolition commence insidieusement par l'arrachage des blocs-fenêtres du rez-de-chaussée, la bâtisse est ouverte à tous vents.

-28 août 2017 début du démontage total de la toiture, la bâtisse est livrée aux intempéries.

-Nous sommes contraints d'engager une procédure faisant ressortir toutes les irrégularités du projet initial.

-11 septembre 2017 la justice nous donne raison et condamne la mairie à cesser cette démolition.

-18 septembre 2017, enfin, le conseil municipal accepte notre projet.

-15 novembre 2017 le bâchage provisoire est diligenté par notre association.

-8 décembre 2017 réunion en mairie avec le maire et l'adjoint Vermander pour fixer les modalités afin d'atteindre les mêmes conditions que le projet initial. La mairie prend en charge la réfection de la toiture et l'installation sur la rue de grilles

anciennes fournies par l'association. Le prix de vente est fixé à 70000 € (en rapport avec l'évaluation des Domaines).

- Sans nouvelles, le 2 janvier 2018 Thomas Gronier écrit au notaire pour fixer un rendez-vous pour la signature dans les conditions prévues (courrier en ligne sur le site).

- Le 20 février, patatras, le maire nous annonce que l'accord du 8 décembre a été rejeté par sa majorité ! Tout est à refaire.

- Depuis, il n'a jamais été question pour l'association d'abandonner l'idée de sauvegarder et de restaurer la bâtisse des cordeliers.

- Nous avons toujours été dans la recherche d'un consensus, d'un réel partenariat dans le sens des besoins de la population ET dans le respect de notre rare patrimoine.

- D'autres pistes ont été étudiées : un prix de cession majoré (110000€ au lieu de 70000€) pour dégager une subvention de 40000€, irréalisable dans les conditions que le maire voulait nous imposer. Ou encore un bail emphytéotique, même là, alors même que la commune restait propriétaire, aucun partenariat réel ne semblait possible.

- Ensuite, si la question d'une destination différente a pu être posée, c'est que le deuxième projet communal beaucoup plus grand situé rue de Noyon, de résidence pour seniors semblait pouvoir aboutir rapidement, et qu'un réel besoin « d'hébergement pour travailleurs avec salles de séminaires et de formation en coopération avec les entreprises du secteur », souligné par Julie Riquier, vice-présidente de la Région, pouvait être comblé aux cordeliers.

- Puis, le maire nous a informé de la possibilité que ce projet de résidence des cordeliers soit confié et réalisé par Eugenio Marciano, gérant de la SCI Ham place de l'hôtel de ville, celui-là même à qui le maire a vendu l'hôtel de France...

- Plus sérieusement, nous sommes toujours dans la recherche d'un consensus, d'un réel partenariat dans le sens des besoins de la population, de notre territoire ET dans le respect de notre patrimoine.

- Aujourd'hui, le seul geste fédérateur important et majeur de la part des élus, avant toute chose dans ce dossier, serait la réfection de la toiture, et la mise hors d'eau et hors d'air de la belle d'Ham.

- Car depuis, la bâtisse continue de se dégrader et, à l'image de notre projet, la ville suit son déclin.

-A chacun de juger ces mensonges tendant à discréditer l'association qui n'a pourtant eu de cesse, répétons le, de trouver des solutions pour combler le manque de logements pour personnes âgées ET la préservation de notre patrimoine.

Pour terminer, vous nous permettez en forme d'hommage à Thomas Gronier disparu le 16 août dernier, de reproduire ici le courrier plein de bon sens qu'il vous avait adressé le 9 avril 2017 pour éviter le rejet de notre projet alternatif :

**Association RESPECTH Ham le 9 avril 2017.**

Président M. Thomas Gronier

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Tout d'abord merci de votre écoute lors de la réunion de vendredi dernier.

Avant de voter pour l'un ou l'autre des projets, nous rappelons que nous avons bien conscience des besoins de la commune concernant des logements pour séniors et/ ou à mobilité réduite et que les loyers doivent être faibles. C'est dans ce sens que nous avons travaillé avec comme objectif primordial : de conserver cette maison et de la valoriser. Il a fallu concevoir un projet dans l'urgence dans l'idée de l'affiner avec vous.

Cette maison a une histoire, ce n'est pas une friche et le diagnostic de l'architecte a été erroné car hâtif. Il avoue lui-même qu'il n'a pas vu la façade arrière. (Cf. mail du 5 janvier 2017)

Croyez-vous que pour sauver cette bâtisse, nous aurions consacré tant d'énergie et de temps, les uns les autres (et de plus en plus nombreux), si elle était comme certains destructeurs obstinés vous la décrivent ?

Aurions-nous eu les soutiens des plus importantes associations du patrimoine dans le cas contraire ?

**Ne vous rendez pas coupable de sa destruction !**

Vous savez que notre projet coûtera moins cher à la commune.

Il est entièrement financé par des investisseurs privés locaux déjà identifiés et sera réalisé par des artisans locaux.

**Des points de discussion avec la SIP nous sont revenus après la réunion et nous tenons à y répondre ou à nous interroger.**

Les loyers annoncés par la SIP incluent-ils les aides que ne compte pas notre projet mais cela a été signalé lors de la présentation : la question a-t-elle été posée à la SIP ?

Le gaz n'est pas moins cher que l'électricité quand l'isolation est correcte et rien n'empêche de mettre un chauffage au gaz dans le projet ! Ce n'est donc pas un argument.

Notre budget a été calculé avec les prix du marché et en aucun cas la prestation sera minorée en cas de surcoût, ni les loyers augmentés. Ce surcoût sera supporté par les investisseurs, ils le savent et l'acceptent car pour eux aussi, la priorité est de sauvegarder cette maison.

M. Souchon a alerté la mairie dès 2014 (photo d'une visite du lieu avec 2 adjoints à cette date) naïvement il pensait **et comptait sur le bon sens des élus** pour un projet conservant la maison.

La question de savoir si la SIP voulait revoir le projet dans le sens d'une **revalorisation du patrimoine comme indiqué sur leur site** a-t-elle été soulevée ?

Le problème du plain-pied est un faux problème : nous connaissons beaucoup de personnes âgées ou à mobilité réduite vivant dans des appartements avec ascenseur (ici 4 appartements desservis par l'ascenseur et 4 sont de plain-pied).

Il faut vraiment avoir à l'esprit que **le projet SIP ne s'intègre pas du tout dans l'environnement** et l'architecture des maisons du quartier : en faire une verrue d'un autre style et pour très longtemps ??! Il y a d'autres lieux plus adaptés.

De toute façon : il faut rappeler que **2 recours ont été déposés contre le permis de démolir** et que **le recours contre le permis de construire** va être déposé très prochainement.

**Donc : tout va être bloqué pendant un temps indéterminé mais certainement très long car le tribunal administratif devra se prononcer.**

**Vous en serez responsables !** Responsables également de la destruction de cette maison épargnée par le temps, les Allemands et les intempéries.

**La seule vraie question à vous poser : voulez-vous préserver notre patrimoine et sauver cette maison ?**

**Si oui, nous apportons une solution alternative, bien évidemment à contractualiser, sans que les loyers en soient impactés, ni la commune pénalisée.**

**C'est une chance qui vous est offerte : un projet calqué sur le vôtre et la préservation de la maison.**

**Saisissez-la !**

**Si vous, les élus, faites le choix de démolir** une rare rescapée de la première guerre mondiale, **de très nombreux Hamois ne l'oublieront pas !**

**L'association RESPECTH**

**Son président M. Thomas Gronier**